

Paris, le 6 novembre 2025

DES MOYENS À LA HAUTEUR DE LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

Près de 4 enfants sur 10 âgés de 6 à 18 ans sont victimes de harcèlement ou de cyberharcèlement, selon le 4e baromètre e-Enfance . Depuis plusieurs années, l'Éducation nationale a mis en place deux temps forts pour lutter contre le harcèlement : la journée de lutte contre le harcèlement scolaire qui a lieu le premier jeudi après les vacances d'automne soit le 6 novembre 2025 ; le concours "Non au harcèlement" (NAH) avec une cérémonie des primées en mai.

Le suicide de Sarah (9 ans), il y a quelques semaines, victime de harcèlement et de grossophobie, s'inscrit dans une longue liste de drames. En septembre 2023, le suicide de Nicolas, adolescent de 15 ans, a ébranlé toute la communauté éducative. Le ministère de l'Éducation nationale a amplifié sa communication autour du harcèlement scolaire après 3 suicides en 9 mois en 2023 : Lucas (14 ans), Lindsay (13 ans) et Nicolas (15 ans).

Depuis 2023, le ministère enchaîne les effets d'annonce concernant la lutte contre le harcèlement à l'école et multiplie les dispositifs sans jamais débloquer de moyens. Un protocole interministériel (Justice, Intérieur, Éducation nationale) a vu le jour avec ce slogan « 100 % prévention, 100 % détection, 100 % solutions » . Une circulaire « Lutter contre le harcèlement à l'école, une priorité absolue » a été édictée en février 2024. Cette circulaire évoque la formation de tous les personnels d'ici 2027 et la formation des élèves avec au minimum 10 heures de formation annuelle. Mais sans moyens humains ni financiers, et sans la mise en place de groupes de travail sur les discriminations, la lutte contre le harcèlement scolaire n'est qu'une vitrine. Cette politique doit s'accompagner de dispositifs pour lutter contre les discriminations racistes, lgtiphobes et sexistes.

Le harcèlement raciste, des actes et propos racistes qui se multiplient à l'école

La lutte contre le harcèlement scolaire ne prévoit aucune formation sérieuse sur le racisme qui tue et qui affecte considérablement la vie des élèves victimes. Cet automne, deux élèves de seconde dans un lycée agricole en Vendée ont été victimes de violences et de harcèlement racistes. En Guyane, des personnels et parents d'élèves d'un collège se sont mobilisé·es afin de condamner les propos et comportements racistes et coloniaux dont certains personnels et élèves ont été victimes.

L'école n'est pas en dehors de la société :

- 1 million de personnes sont victimes de racisme chaque année (enquêtes de victimation INSEE-ONDRP),
- 96% d'entre elles ne portent pas plainte (enquêtes de victimation INSEE-ONDRP),
- 55% des affaires à caractère raciste étaient classées sans suite en 2022 (Ministère de la Justice, 2022)

Sur son [site](#), le ministère répond à une question : qu'est-ce que le harcèlement ? Il évoque « le rejet de la différence » et énumère « la stigmatisation de certaines caractéristiques » mais oublie celles liées à l'origine, la couleur de peau, la religion réelle ou supposée. Il est temps de nommer le harcèlement raciste et de les lister : islamophobie, misogynoir (qui est une forme spécifique de misogynie envers les femmes noires), négrophobie, antitziganisme... Il est également temps de mettre des moyens pour lutter contre toutes les formes de harcèlement.

SUD éducation revendique :

- Des moyens pour la lutte contre le harcèlement et contre les discriminations à la hauteur des enjeux
- la création de groupes de travail sur les harcèlements racistes afin de mettre en place des formations à destination des personnels et des élèves.